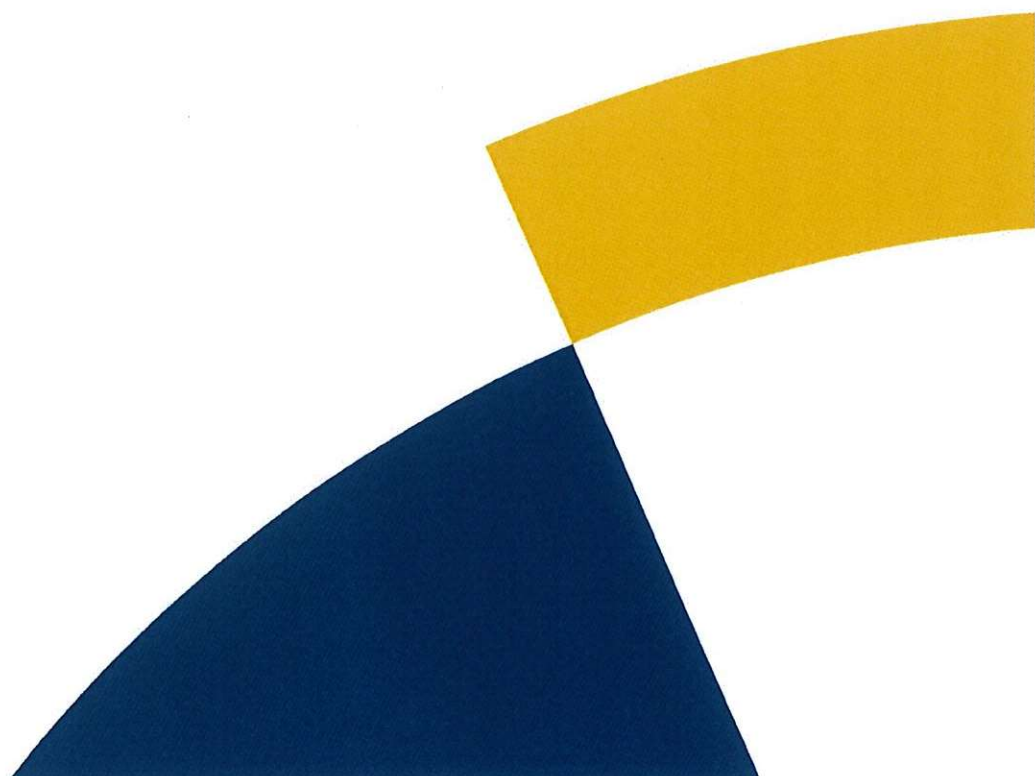


ASSOCIATION SAINT-PIERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION SAINT PIERRE

371 Avenue De l'Evêché De Maguelone
34250 PALAVAS LES FLOTS

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'ASSOCIATION SAINT-PIERRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06, exposé dans la note « Changements de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manguio, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Julien DUFRENE

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
Immobilisation incorporelles	1 370 722	1 166 184	204 538	260 425
Frais de recherche et de développement	113 462	85 337	28 125	39 345
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 217 403	1 080 847	136 556	149 154
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	39 857		39 857	71 927
Immobilisations corporelles	11 617 717	8 309 598	3 308 119	3 262 946
Terrains				
Constructions	4 947 219	2 954 306	1 992 913	1 718 733
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 340 720	3 390 018	950 702	959 477
Autres immobilisations corporelles	2 329 778	1 965 274	364 504	448 606
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-		-	136 129
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	185 089	-	185 089	188 230
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	175 495		175 495	175 495
Autres immobilisations financières	9 594		9 594	12 735
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	13 173 528	9 475 782	3 697 746	3 711 601
Stocks et en-cours	90 214		90 214	86 963
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 192 951	1 606 639	3 586 312	2 982 841
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	22 675		22 675	68 309
Charges constatées d'avance	101 521		101 521	125 019
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	387 110		387 110	552 137
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	5 794 471	1 606 639	4 187 832	3 815 270
Frais d'émission des emprunts (IV)			-	
Primes de remboursement des emprunts (V)			-	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			-	
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	18 967 999	11 082 421	7 885 578	7 526 870

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	2 949 102	2 949 102
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 949 102	2 949 102
Autres		
Report à nouveau	- 1 489 576	- 1 551 049
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 202 616	61 474
Sous-total - Situation nette	1 256 911	1 459 527
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement	501 008	572 427
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 757 919	2 031 954
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	527 834	406 606
TOTAL FONDS DEDIES ET REPOTES (II)	527 834	406 606
Provisions pour risques	201 250	39 465
Provisions pour charges	360 555	324 371
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	561 805	363 836
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 794 392	980 893
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	931 984	1 086 602
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 088 519	2 480 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	176 094	137 230
Produits constatés d'avance	47 031	39 531
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION (IV)	5 038 020	4 724 474
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	7 885 578	7 526 870

COMPTE DE RÉSULTAT – 1/2

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de Prestations de services	1 446 430	1 269 290
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	25 673 855	23 798 044
Subventions d'exploitation	161 536	-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	318 915	351 807
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	44 160	695 410
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	122 948	42 674
Autres produits	45 795	84
TOTAL (I)	27 813 638	26 157 309
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	463 808	418 648
Variation de stocks	- 3 251	- 7 056
Autres achats et charges externes	6 026 435	5 914 205
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 551 247	1 472 807
Salaires	12 835 615	11 814 175
Cotisations sociales	5 625 784	5 408 147
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 006 843	847 222
Dotations aux provisions	226 184	22 965
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	240 359	307 169
Autres charges	5 103	67
TOTAL (II)	27 978 126	26 198 349
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 164 488	- 41 041

COMPTE DE RÉSULTAT – 2/2

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	96	106
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		3 289
TOTAL (III)	96	3 395
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	38 201	25 737
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL (IV)	38 201	25 737
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 38 104	- 22 342
Produits exceptionnels (V)	-	157 186
Charges exceptionnelles (VI)	-	31 959
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	125 227
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)	23	371
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	27 813 734	26 317 890
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	28 016 350	26 256 416
EXCEDENT OU DEFICIT	- 202 616	61 474
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	-	-

ANNEXE COMPTABLE

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Ces éléments d'information ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Cette annexe se présente comme suit :

- Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre
- Faits caractéristiques de l'exercice
- Evénements post-clôture
- Principes, règles et méthodes comptables
- Changements de méthode comptable
- Notes sur le bilan et le compte de résultat
- Autres informations

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au **31/12/2025** dont le total est de **7 885 578 euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de **- 202 616 euros**.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Fondée en 2015, l'Association Saint Pierre prend en charge et accompagne des enfants et adolescents malades ou en situation de handicap physique, mental et troubles associés.

L'association s'inscrit dans un parcours global de santé et de vie conjuguant thérapies, moyens éducatifs et pédagogiques, tout en facilitant un accompagnement personnalisé afin de restaurer les compétences, les potentialités ainsi que les liens avec l'environnement social et familial des enfants, adolescents et adultes concernés.

Dans cette perspective, elle gère un établissement sanitaire - l'Institut Saint Pierre - qui relève du Code de la Santé publique.

La nature des activités sanitaires exercées par l'association ainsi que les moyens dont elle dispose sont décrits ci-après :

Natures de l'accompagnement et/ou de la prise en charge	Type d'établissements	Moyens humains (effectif)	Moyens financiers * (en k€)
Sanitaire	SMR / MCO	314	28 016
	Total	314	28 016

(*) : Les moyens financiers correspondent au montant total des charges brutes inscrites au compte de résultat au 31 décembre 2025.

Pour mener à bien ses différentes missions, les moyens financiers dont disposent l'association sont détaillés ci-après :

Autorités administratives	Type de financement	Financements alloués en 2025
ARS	Dotation globale / Prix Journée / Tarification à l'activité	25 540 K€
	Total	25 540 K€

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Système d'information

Le projet de migration du SIH vers Hôpital Manager, emportant la migration du logiciel comptable de Sage 1000 vers Sage X3, a été lancé pour une mise en service au 01/01/2027. Aucune dépense significative n'a été engagée sur ce projet au titre de l'année 2025.

Autre

La Fondation Saint Pierre a versé à l'Institut Saint Pierre une quote-part de 319 k€ de la générosité du public reçue, destinée à financer les appels à projet 2025/2026 et des équipements (simulateur de conduite et motomed).

EVENEMENTS POST-CLÔTURE

L'arrêté ARS Occitanie 2026-1797, en date du 24 mars 2026, a constaté le solde de la créance mentionnée à l'article R. 162-32-6 du code de la sécurité sociale, pour l'Institut Saint-Pierre, à hauteur de 1 046 974 €.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2022-06, ainsi que le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- prix d'achat
- frais accessoires

Les amortissements pour dépréciation sont déterminés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Éléments incorporels :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| - Logiciels, licences | de 2 à 5 ans |
|-----------------------|--------------|

Éléments corporels :

- | | |
|--|---------------|
| - Constructions et agencements* | de 3 à 40 ans |
| - Installations techniques, matériel et outillages | de 3 à 10 ans |
| - Matériel de transport | de 4 à 5 ans |

(*) : *amortissement par composant*

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le prix d'achat augmenté des frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les valeurs mobilières de placement

Les VMP sont évaluées à leur coût d'entrée, catégorie par catégorie. La méthode retenue lors des cessions de VMP est la méthode du premier entrée / premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice, la valeur d'entrée est comparée à la valeur probable de réalisation à la clôture, valeur communiquée par les organismes bancaires. Si cette dernière est inférieure au coût d'entrée, il est pratiqué une dépréciation.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC n°2014-03, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, des legs, des subventions ou via des contributions financières des autorités de tarification affectées à des projets définis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste de « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « Report en fonds dédiés », les ressources reçues dans l'exercice et non utilisés à la clôture ;
- En produits dans le poste « Utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont encourues.

Dans le cadre de fonds dédiés reçus pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini, la reprise des fonds dédiés s'effectue au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation.

Les engagements de retraites et avantages assimilés

Méthode de calcul de l'engagement

La méthode de calcul retenue est la méthode ANC 2021 dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite résultant de la Convention Collective Nationale du 31 Octobre 1951.

Au 31.12.2025, le montant de l'engagement de retraite s'élève à 360 555 €. Il est comptabilisé en intégralité en provision pour indemnités de départ à la retraite.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de rotation : 12%
- Taux d'évolution salariale : 1%
- Taux de charges sociales : 54%.
- Pour la prise en compte du risque de mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- retraitement des dettes actuarielles pour les salariés refacturés à Saint Pierre le Genévrier et à Saint Pierre Millegrand pour 3k€.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

L'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, est obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La première application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable.

Dans ce cadre, il convient de souligner les modifications apportées :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression du transfert de charges
- La refonte du plan de comptes et de la nomenclature
- De nouveaux modèles obligatoires pour le bilan et le compte de résultat
- Une nouvelle structure de l'annexe, avec des tableaux normalisés

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Immobilisations brutes

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Reclassements	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de recherche et de développement	113 462	-	-	-	113 462
Concessions, brevets et droits similaires	1 144 383	15 061	57 959	-	1 217 403
Immobilisations incorporelles en cours	71 927	25 889	57 959	-	39 857
Total immobilisations incorporelles	1 329 772	40 950	-	-	1 370 722
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	4 366 284	457 771	123 164	-	4 947 219
Installations techniques et outillage industriel	4 057 140	283 580	-	-	4 340 720
Autres immobilisations corporelles	2 265 384	64 394	-	-	2 329 778
Immobilisations corporelles en cours	136 129	-	123 164	12 965	-
Total immobilisations corporelles	10 824 937	805 745	-	12 965	11 617 717
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	-	-	-	-	-
Prêts	175 495	-	-	-	175 495
Autres immobilisations financières	12 734	-	-	3 141	9 594
Total immobilisations financières	188 230	-	-	3 141	185 089
TOTAL	12 342 938	846 695	-	16 106	13 173 528

Amortissements

RUBRIQUES	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de recherche et de développement	1 à 5 ans	Linéaire	74 117	11 220	-	85 337
Concessions, brevets et droits similaires	1 à 5 ans	Linéaire	995 229	85 618	-	1 080 847
Total immobilisations incorporelles			1 069 347	96 838	-	1 166 184
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains			-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	3 à 30 ans	Linéaire	2 647 551	306 755	-	2 954 306
Installations techniques et outillage industriel	3 à 15 ans	Linéaire	3 097 663	292 356	-	3 390 018
Autres immobilisations corporelles	3 à 25 ans	Linéaire	1 816 778	148 496	-	1 965 274
Total immobilisations corporelles			7 561 991	747 607	-	8 309 598
TOTAL			8 631 338	844 444	-	9 475 782

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	175 495	-	175 495
Autres immobilisations financières	9 594	-	9 594
Total de l'actif immobilisé	185 089	-	185 089
Clients douteux ou litigieux	632 882	13 977	618 905
Autres créances clients	4 560 068	4 560 068	-
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	6 127	6 127	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 981	15 981	-
Etat - Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Etat - Divers	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	567	567	-
Charges constatées d'avance	101 521	101 521	-
Total de l'actif circulant	5 317 147	4 698 242	618 905
TOTAL	5 502 236	4 698 242	803 994

Les créances détenues par l'Association Saint-Pierre auprès des associations partenaires sont inscrites dans le poste « Autres créances » au bilan pour respectivement :

- ✓ Créance Association Améthyste de 46 €

Elles concernent des créances courantes d'exploitation.

L'échéance à plus d'un an du poste « Autres créances clients », pour un montant de 1 046 974 €, représente la créance dite « article 58 » sur l'assurance maladie née du passage du financement en prix de journée à la dotation globale. Elle a vocation à être remboursée à l'Institut Saint-Pierre lors de la mise en œuvre de la tarification à l'activité. La créance est dépréciée à 100%.

Variations des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions		Montant fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Autres provision réglementées	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions de retraite	324 371	36 184	-	-	360 555
Autres provision pour risques et charges	39 465	190 000	- 10 000	- 18 215	201 250
Total provisions pour risques et charges	363 836	226 184	- 10 000	- 18 215	561 805
Provisions sur comptes clients	1 450 459	162 399	-	- 6 219	1 606 639
Autres provisions pour dépréciations	-	-	-	-	-
Total provisions pour dépréciations	1 450 459	162 399	-	- 6 219	1 606 639
TOTAL	1 814 295	388 583	- 10 000	- 24 434	2 168 444

Variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	2 949 102	-	-	-	2 949 102
Report à nouveau	- 1 551 050	61 474	-	-	- 1 489 576
Excédent ou déficit de l'exercice	61 474	- 61 474	-	- 202 616	- 202 616
Situation nette	1 459 527	-	-	- 202 616	1 256 911
Fonds propres consommables	-		-	-	-
Subventions d'investissement	572 427		90 117	- 161 536	501 008
Provisions réglementées	-		-	-	-
TOTAL	2 031 954	-	90 117	- 364 151	1 757 919

Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	NATURE DU PROJET	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	NOUVEAUX	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	CNR ARS MIGAC HOPEN	21 120	-	21 120	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	FSP - Obésité	9 765	39 060	9 765	-	-	39 060	-
	FSP - Spectacle émotion	-	1 564				1 564	
	FSP - Travaux Front de Mer	98 317	-	10 122	-	-	88 196	-
	FSP - Appels à projet 2022/2023	33 755	-	13 958	-	-	19 797	-
	FSP - Appels à projet 2023/2024	54 602	-	20 146	-	-	34 455	-
	FSP - Travaux PTK	28 568	-	3 090	-	-	25 479	-
	FSP - Travaux MINI-STADIUM	45 789	-	4 579	-	-	41 210	-
	FSP - Appels à projet 2024/2025	88 069	-	20 257	-	-	67 812	-
	FSP - Casques	14 436	-	3 221	-	-	11 215	-
	FSP - Salle Diabéto	12 185	-	1 285	-	-	10 900	-
	FSP - Simulateur conduite	-	95 000	12 805	-	-	82 195	-
	FSP - Motomed	-	7 735	1 403	-	-	6 332	-
	CARSAT - Autolaveuse	-	3 816	349	-	-	3 467	-
	FSP - Appels à projets 2025/2026	-	97 000	848	-	-	96 152	-
Ressources liées à la générosité du public		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		406 606	244 175	122 948	-	-	527 834	-

État des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 794 392	268 716	989 908	535 768
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	931 984	931 984		
Personnel et comptes rattachés	473 868	473 868		
Sécurité sociale et autres organismes	1 437 320	1 437 320		
Impôts sur les bénéfices	23	23		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	177 308	177 308		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	176 094	176 094		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	47 031	47 031		
TOTAL GÉNÉRAL		5 038 020	3 512 345	989 908
				535 768

Variation des emprunts

Emprunts	Etablissement de crédit	Autres organismes	TOTAL
Capital restant au 01/01/2025	980 893	-	980 893
Souscription nouvel emprunt	1 000 000	-	1 000 000
Remboursement d'emprunt	- 186 501	-	- 186 501
Variation intérêts courus et non échus	-		-
Capital restant dû au 31/12/2025	1 794 392	-	1 794 392

Ventilation des produits de tiers financeurs

- Institut Saint Pierre :	25 539 631 €

Total	25 539 631 €

AUTRES INFORMATIONS

Crédit-bail

Contrats de crédit-bail	Valeur de l'actif	Dotations aux amortissements		Valeur nette	Redevances payées		Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
		De l'exercice	Cumulées		De l'exercice	Cumulées		
MOTEK – Système Grail Défilease le 10/11/2020 Durée 84 mois	478 800	68 400	351 519	127 281	74 130	380 946	142 084	Néant
Appareil d'évaluation et de rééducation fonctionnelle isocinétique Défilease le 07/12/2020 Durée 84 mois	105 160	15 023	75 114	30 046	16 281	82 039	32 563	Néant
Lits médicalisés et du mobilier Défilease le 17/06/2020 Durée 60 mois	103 357	20 671	99 912	3 445	21 592	104 241	3 599	Néant
Infrastructure informatique Défilease le 19/02/2021 Durée 63 mois	189 092	36 018	121 559	67 533	43 284	189 470	37 772	Néant
Copieur multifonction de marque SHARP BNP Lease Group le 08/09/2021 Durée 60 mois	10 458	2 092	8 867	1 591	2 183	9 241	1 738	Néant
Imprimantes RICOH CCLS Leasing solutions le 01/06/2022 Durée 63 mois	33 626	6 405	22 951	10 675	6 717	24 105	11 210	Néant
Photocopieur RICOH P310 CCLS Leasing solutions le 01/10/2022 Durée 63 mois	30 694	5 846	19 001	11 693	6 139	19 952	12 278	Néant
Echographe cardio Caisse d'Epargne Lease le 19/06/2023 Durée 64 mois	122 000	17 429	42 119	79 881	20 650	49 904	94 645	1 220
Véhicule Ford Fiesta Cofica Bail le 04/12/2023 Durée 37 mois	21 882	7 097	14 708	7 174	5 162	10 700	5 163	12 723
Véhicule Ford Tourneo Custom Cofica Bail le 03/07/2024 Durée 37 mois	48 889	15 856	23 784	25 105	7 870	7 750	12 462	41 356
Véhicule Ford Tourneo Custom 2 Cofica Bail le 05/09/2024 Durée 37 mois	50 488	16 374	21 833	28 655	8 475	5 530	14 830	41 356

Rémunération des 3 plus hauts cadres salariés

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé en 2025 aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 400 K€.

Effectif moyen au 31.12.2025

L'effectif moyen de l'Association Saint-Pierre est de 314 ETP au 31 décembre 2025.

Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires du commissaire aux comptes	Montant HT	Montant TTC
Honoraires afférents à la certification des comptes	18 350	22 020
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-	-
Total	18 350	22 020

Engagements financiers

Dans le cadre d'un emprunt souscrit par l'Institut St Pierre de 775 K€ en 2022 pour ses travaux 2021/2022, la Fondation Saint-Pierre s'est portée caution solidaire en faveur de la Caisse d'Epargne.
Le capital restant dû s'élève à 423 463 € au 31/12/2025.

Dans le cadre d'un emprunt souscrit par l'Institut St Pierre de 1 000 K€ en 2025 pour ses travaux et investissements 2024/2025, la Fondation Saint-Pierre s'est portée caution solidaire en faveur de la Caisse d'Epargne.
Le capital restant dû s'élève à 993 043 € au 31/12/2025.